

ECOLE DE CONDUITE BELIN

22 RUE HENRI BARBUSSE

95100 ARGENTEUIL

01,39,61,97,35

Mail:ecoledeconduitebelin@orange.fr

Déclaration d'activité:11950795595

Siret:50247817500024

AGR:E0809508840

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE1 :

L'objectif est de ramener le candidat au niveau requis pour être autonome et qu'il puisse être présenté aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire

ARTICLE2 :

Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son dossier. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste de documents à fournir pour constituer son dossier. L'établissement s'engage à déposer le dossier dès lors qu'il est complet dans les meilleurs délais.

ARTICLE 3 :

Partie théorique :

- Etre ponctuel aux séances de code
- Lire régulièrement le livre de code
- Venir aux séances de code au moins 3 fois par semaine
- Eteindre systématiquement votre téléphone portable
- Ne pas déranger la disposition des chaises en salle de code
- Ne pas toucher au matériel audiovisuel
- Ne pas écrire sur les chaises et les tables
- Ne pas manger, ni boire dans la salle de code

ARTICLE 4 :

Partie pratique :

Le livret est remis au candidat qui est tenu de l'avoir à chaque leçon de conduite.

La durées d'une leçon de conduite est 50 minutes et se décompose de la sorte :

- 5mn :installation et définition des objectifs en se référent au livret d'apprentissage
- 45 à 50mn :conduite effective pour travailler les objectifs définis
- 5 à 10mn :bilan et commentaire

Pour l'annulation des leçons de conduite, prévenir 48 heures ouvrées avant

Dans le cas contraire, la ou les leçons sont facturées

Toutes leçon décommandée avant un examen programmé, entraîne l'annulation de celui-ci

Règlement remis à chaque candidat à l'inscription et afficher dans l'établissement

Mis à jour le 03/10/2023